



■ Synthèse publique des échanges

Comité de parties prenantes SANOFI France

12 octobre 2012

AVERTISSEMENT:

Les opinions exprimées dans ce document sont le résultat des échanges et des débats qui ont eu lieu pendant la réunion de Comité de parties prenantes de Sanofi France du 12 octobre 2012. Elles n'engagent que leurs auteurs et ne correspondent pas nécessairement aux positions officielles de SANOFI.

Toute communication ou publication de ce document, sous quelque forme et sur quelque support que ce soit, doit mentionner la source de cette communication ou publication à savoir qu'il s'agit d'un extrait (ou de la reprise intégrale) d'une synthèse des échanges et débats qui ont eu lieu pendant une réunion de Comité de parties prenantes Sanofi France et que SANOFI ne saurait être tenue responsable de l'utilisation totale ou partielle du contenu de cette synthèse.





Avant-propos

Cette deuxième concertation de SANOFI en France a eu pour objectif de répondre à une sélection de questions identifiées lors de la première session du 16 mars 2012. Le Comité 21, en tant que tiers facilitateur, a rédigé la présente synthèse validée par l'ensemble des participants et le département juridique de SANOFI. Les questions appelant une réponse simple de l'entreprise ont été traitées en direct par SANOFI. Les questions soulevant des enjeux plus complexes ont été regroupées en sept thèmes. Quatre d'entre eux ont été retenus pour cette deuxième journée de concertation, à savoir la stratégie sociale et l'ancrage territorial de SANOFI en France, les liens d'intérêts avec les politiques et les professionnels de santé, les choix éthiques en R&D ainsi que l'accès aux soins.

La concertation avec les parties prenantes se poursuivra au premier semestre 2013 pour débattre notamment des trois thèmes qui n'ont pu être traités lors de la deuxième session, en particulier la question des résidus de médicaments dans l'eau, la politique de prix du médicament et les ruptures d'approvisionnement.

Dans ce processus, le dialogue ne préfigure pas de l'accord et/ou de la capacité de l'entreprise à apporter des réponses opérationnelles et/ou immédiates à toutes les remarques exprimées par les parties prenantes.

Synthèse des échanges



Développement territorial et stratégie sociale de SANOFI en France

Les questions des parties prenantes ont principalement porté sur le projet de restructuration en cours, la stratégie de long terme de l'entreprise et l'évolution de son modèle de recherche ainsi que sur les modalités de communication interne et externe sur ces sujets.

Exposé de l'entreprise et réponses aux questions

La session s'est tenue en respectant le cadre légal du processus engagé avec les instances représentatives du personnel afin d'éviter tout délit d'entrave.

SANOFI a apporté des précisions sur le plan de restructuration et le redéploiement de l'entreprise en France. L'entreprise a donné des éléments expliquant le nouveau modèle de recherche : celui-ci privilégie davantage le mode collaboratif avec les équipes de recherche notamment les équipes de recherche publique.

La stratégie de diversification a été clarifiée avec la présentation des sept plateformes de croissance ayant un avenir en termes de marché et d'innovation scientifique (diabète, vaccins, santé animale, marchés émergents, santé grand public, maladies rares et autres produits innovants).

Pour la compréhension en interne de la nouvelle stratégie, il est apparu important d'améliorer l'accompagnement du management intermédiaire de l'entreprise car celui-ci a un rôle essentiel de relais.

Suggestions des parties prenantes :

→ Clarification en interne du nouveau rôle des chercheurs et des partenariats de recherche pour répondre aux craintes d'une externalisation de la recherche et juger de l'efficacité des nouvelles plateformes. Les parties prenantes suggèrent de préciser le partage des rôles entre secteurs public et privé et les besoins de financement de la recherche.

→ Accompagnement renforcé des cadres intermédiaires, vecteurs du modèle de l'entreprise. Travail sur l'identité culturelle et les valeurs de l'entreprise pour renforcer l'adhésion et l'attractivité du groupe. Réalisation d'enquêtes de climat social.

→ Instauration d'une communication progressive et mieux anticipée vis-à-vis des collaborateurs, des partenaires, des élus locaux et du grand public. Expliquer de manière très pédagogique le positionnement de la recherche, la stratégie et le modèle économique, environnemental et social (document écrit, page internet dédiée, panel de citoyens, élus, patients, parties prenantes internes).

■ Liens d'intérêts avec les politiques et les professionnels de santé

Questions des parties prenantes

Les parties prenantes ont interrogé l'entreprise sur son périmètre de responsabilité et sur la nécessité d'accroître la transparence sur les liens d'intérêts et les pratiques de lobbying. Les débats ont porté sur les relations avec le monde académique, les autorités publiques, la déontologie et les actions auprès des professionnels de santé.

Exposé de l'entreprise et réponses aux questions

L'entreprise a interrogé ses parties prenantes afin d'identifier les terrains sur lesquels elle a une réelle légitimité à agir et de faire évoluer sa réflexion.

Périmètre de responsabilité : pour évaluer la légitimité de son action, SANOFI retient trois critères : l'action doit être pérenne, acceptable ou « audible » par la société et performante pour les deux parties. Plusieurs exemples qui peuvent faire débat ont été abordés au cours de la discussion comme le financement de chaires universitaires et les partenariats académiques, le soutien à la formation des professionnels de santé, l'aide au dépistage de certaines maladies rares.

Encadrement des pratiques de lobbying et « diplomatie d'entreprise » : l'entreprise a rappelé qu'elle soutenait l'évolution des législations européennes et françaises sur les pratiques de lobbying responsable. Le groupe SANOFI a mis en place un code d'éthique, une politique globale sur le lobbying responsable ainsi qu'une gouvernance et une organisation *Compliance* au niveau du siège, des régions et des pays (Comité Exécutif *Compliance*, et *Compliance officers etc*).

Suggestions des parties prenantes :

→ **Périmètre de responsabilité** : Les parties prenantes invitent l'entreprise à interroger la société civile et les acteurs qui ne sont pas issus du monde médical pour mieux définir ce périmètre.

→ **Transparence** : En règle générale, SANOFI pourrait être plus transparent et expliquer publiquement, par le biais d'une plateforme ou d'un document unique, les liens d'intérêts existants, les engagements pris et les partenariats financiers conclus sur le long terme (exemple de la contribution aux chaires et partenariats universitaires, formation des professionnels de santé). Ceci permettrait d'accroître l'acceptabilité par la société et de témoigner de la sincérité réelle de l'entreprise lorsqu'elle choisit d'intervenir dans un domaine relevant de l'intérêt général, surtout si cela est fait sur le long terme.

■ Choix éthiques en R&D

Questions des parties prenantes

Les questions reposaient sur deux enjeux principaux : la valeur médicale et la rentabilité. Sur lequel de ces critères l'entreprise choisit-elle de financer des molécules ? Le critère sur la valeur médicale d'un produit

répond-t-il à des enjeux éthiques ? Quel est le rôle de la concertation avec les associations de patients dans ces arbitrages ? Peut-elle produire des médicaments qui ne sont pas rentables mais qui répondent à des besoins médicaux non satisfaits ? Les molécules qui viennent de l'extérieur sont-elles soumises aux mêmes processus de validation ?

Exposé de l'entreprise et réponses aux questions

- ***Choix d'investissements et bioéthique***

L'entreprise a clarifié son mode de gouvernance face aux enjeux de bioéthique, fortement associés à l'innovation.

La décision finale d'investir dans certains programmes se base sur les décisions d'une série de comités et de critères de sélection très précis :

- la valeur médicale objective, pour les patients et les payeurs,
- la qualité scientifique intégrant la valeur de l'innovation et la question de la médecine translationnelle (c'est-à-dire la capacité à tester l'efficacité des traitements sur les pathologies humaines ciblées).

Toutes les molécules développées ou achetées par le groupe sont soumises aux mêmes processus de contrôle éthique. Les représentants de patients sont également systématiquement intégrés au Comité de bioéthique.

- ***Le portefeuille de médicaments de SANOFI***

SANOFI souhaite maintenir un large portefeuille de médicaments. L'objectif est de disposer à la fois de produits qui répondent à des besoins médicaux pour une faible population cible (rôle de Genzyme sur les maladies rares) et d'autres produits, pour lesquels les besoins médicaux concernent une large partie de la population. En particulier, les nouvelles molécules ont pour objectif d'améliorer l'efficacité de traitements déjà existants ou de proposer des solutions thérapeutiques lorsqu'il n'y en a pas.

- ***Intérêts à agir et choix éthiques***

L'entreprise a rappelé que certains médicaments traitent un petit nombre de patients et ont parfois une marge négative (antituberculeux, maladies orphelines, médicaments essentiels dits « de santé publique »). Cependant, à défaut d'alternative thérapeutique, le choix de continuer à produire ces médicaments peut être vu comme une décision relevant de l'éthique.

Suggestion des parties prenantes :

SANOFI doit tenir compte et valoriser son capital immatériel. Certains médicaments sont non rentables économiquement sur l'exercice mais apportent sur du long terme un bénéfice immatériel en termes de savoir, expertise, fierté et image pour SANOFI.

Accès aux soins

Questions des parties prenantes

Les parties prenantes ont questionné l'entreprise sur sa responsabilité dans l'accès aux soins et la prévention. Dans quelle mesure l'entreprise doit-elle contribuer aux enjeux de santé publique et à l'éducation des patients ? Doit-elle se limiter à la production et à la vente de médicaments ou fournir des services additionnels aux patients et à la collectivité, au nom de la santé publique ?

Exposé de l'entreprise et réponses aux questions

Dans un premier temps, l'entreprise a présenté un état des lieux en matière d'accès aux soins en France. Elle s'est interrogée sur les obstacles de l'accès aux soins : l'existence des produits, la disponibilité des

traitements, la prise en charge médicale, la capacité des professionnels à utiliser correctement les traitements et la méconnaissance de certaines maladies ont été évoqués. Plusieurs exemples ont ainsi été développés :

- Contribution au financement des infrastructures et des programmes de soins,
- Le diagnostic des maladies rares,
- L'observance,
- L'information des professionnels de santé.

L'entreprise estime nécessaire de s'investir sur ces sujets, même si le champ de son intervention est parfois discuté et doit donc être clarifié.

Suggestions des parties prenantes :

Les parties prenantes ont débattu de la question suivante : SANOFI doit-il se concentrer uniquement sur le cœur de son métier, à savoir l'accès aux traitements (la recherche, la fabrication et une diffusion accessible de médicaments), et donc s'extraire des questions d'accès aux soins et de santé publique?

SANOFI pourrait encourager la mise en œuvre d'une réflexion concertée, afin de définir une norme commune en matière de légitimité des industries du médicament dans l'accès aux soins.

■ Remarques générales et perspectives

Les parties prenantes ont interrogé l'entreprise sur les suites à donner et souhaitent que SANOFI puisse établir des priorités sur la base des recommandations émises par le Comité de parties prenantes. Celles-ci attendent également un retour de l'entreprise sur l'évolution de sa stratégie globale incluant la R&D, sous la forme d'un suivi des engagements pris par l'entreprise devant le Comité.

SANOFI pourrait dans son périmètre de responsabilité, prolonger certains débats, via le Comité de parties de prenantes, sur le modèle des think-tanks, pour permettre à l'entreprise de mettre en cohérence ses positionnements économiques, éthiques et sociétaux.

De plus, il serait relativement avant-gardiste que l'entreprise travaille, avec ses parties prenantes, à l'application de la loi Grenelle II et au choix des indicateurs retenus en matière de reporting externe sur sa politique et ses résultats de RSE.